

Spécial catégorie C CAP nationale de MUTATIONS

Avril 2016

Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Communiqué de l'intersyndicale

Les représentants des personnels ont boycotté la 1ère convocation de la CAP Nationale de mouvement de mutation du 25 avril.

Le projet de mouvement général des agents administratifs de catégorie C, diffusé le 11 avril dernier, faisait état du sous-effectif le plus important que la catégorie C ait connu à la DGFIP :

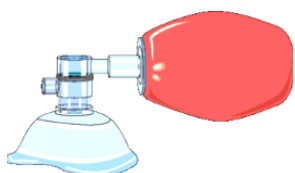
-3241 agents !

-38,6 pour la Loire-Atlantique

[Voir sur notre site les cartes de France](#) (coupure pour le 44 : AA1-02 du 15/12/2015).

Pour mémoire, il était déjà de 2 597 postes l'an dernier. À cette occasion, nous avons sollicité une audience auprès du chef du service des ressources humaines, et nous avons obtenu un recrutement de 638 lauréats des listes complémentaires.

C'était insuffisant mais donnait, au moins, une bouffée d'oxygène aux services.



Cette année, de nouveau fortement mécontents, les élus de la CAP Nationale C ont été reçus le 22 avril dernier par le nouveau chef du service des ressources humaines.

Notre démarche était simple, porter les revendications des agents en termes de recrutement et exiger l'appel immédiat des listes complémentaires des concours internes et externes (1 251 lauréats) pour une affectation au plus tôt.

La douche a été froide, se réfugiant derrière les contraintes budgétaires et prétextant d'une part, un manque de visibilité sur le nombre de départs à la retraite en 2016 et d'autre part, le nombre de désistements des lauréats des concours externes et internes, l'administration n'a pris aucun engagement concret. Tout au plus, le chef du service des RH n'a évoqué qu'un possible recrutement à hauteur de

plusieurs centaines d'agents dont l'hypothétique annonce aurait lieu au mois de juin !

En fait, l'administration nous a écoutés mais ne nous a pas entendus en choisissant d'ignorer la situation catastrophique en termes d'effectifs de la catégorie C et de laisser les agents vivre au quotidien la déliquescence de leurs conditions de travail.

C'est pourquoi, les représentants des personnels Finances Publiques Solidaire, CGT, **FO** et CFDT des agents C administratifs, ont décidé de boycotter la 1ère convocation de la CAP Nationale de mutation.

Les élus de catégorie C continueront d'agir pour exiger de l'administration qu'elle appelle la totalité des listes complémentaires des concours externes et internes de catégorie C.

Croissance du nombre de directions fermées et d'agents ALD

Déclaration liminaire **FO** (extraits) lue à la CAP nationale de mutations du 27 avril 2016

(...) Les solutions préconisées par le Directeur Général pour justifier et tenter de pallier aux coupes franches incessantes dans les effectifs, résident dans un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la «e-administration». Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

Que dire du projet de **back-office** dans le secteur public local, de l'expérimentation de services facturiers et quid de la responsabilité du comptable de proximité, comptable principal d'une coquille vide qui n'aura plus le contrôle de rien ?

Que dire de la **dématérialisation** croissante dans le domaine des impôts des particuliers en termes de service rendu à nos concitoyens.

Que dire encore de la **retenue à la source** présentée par le gouvernement comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous comprenons bien qu'il n'en sera rien.

Sur ce déploiement de la retenue à la source **FO** refuse de voir les personnels subir une nouvelle fois et sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail.

Et ce ne sont pas les propos récemment tenus par M. Eckert devant les syndicats qui vont rassurer les agents en matière de moyens alloués pour la réalisation de cette nouvelle mission.

En effet, ce dernier compare cette mission à l'ascension de l'Himalaya et ne propose aucune mesure « d'oxygénation des agents » en garantissant des moyens supplémentaires.

FO avec sa Confédération restent farouchement opposées au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et de la redistribution de l'impôt sur le revenu, d'autant que pour **FO**, cette réforme du prélèvement n'offre pas pour les contribuables les garanties suffisantes notamment en termes de confidentialité.

Pour **FO** l'ensemble de ces processus de dématérialisation, concentration, spécialisation, de mise en place de pôles et de back-office vont à l'encontre des réalités vécues dans les services. Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP.

Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

Et pour accompagner cette campagne de sevrage des citoyens, la DGFIP a adopté une thérapie dont le protocole de soins repose sur les Centres de Contact (CdC), Centres de Prélèvement Services (CPS), Centres Impôts Services (CIS), structures éloignées physiquement des usagers.

Dans le cadre de ce processus, le transfert de charges sur les CdC s'effectue avec des effectifs constants pour les départements dans lesquels sont installés ces centres.

La DGFIP applique, avec la conviction du bien-fondé de ces structures la politique du « déshabillage de Pierre SIP pour habiller Paul CONTACT » : aucune création d'emploi sur ces centres.

Sur ce thème, **FO** persiste à penser qu'à minima, tout n'est pas dit ni communiqué :

■ **que penser** de la création des CdC à Carcassonne et à Valence ?

■ **que penser** de l'extension du site de Chartres et des évocations de Lille et Nancy ?

.....sachant que les effectifs de ces centres sont constitués majoritairement avec des agents de la catégorie C, comment justifier un régime indemnitaire de misère alors que les vacances peuvent s'étendre jusqu'à 22 h 00.

FO revendique a minima le gel de l'expérimentation CdC qui ressemble d'ailleurs fortement à un déploiement !

FO considère cette expérimentation comme un palliatif des suppressions d'emploi dont la finalité n'est autre que la

disparition du réseau de proximité et réaffirme en conséquence son refus de l'expérimentation des CDC.



Concernant l'ordre du jour de cette CAP nationale, les PLF successifs prennent ici toute leur signification avec un nombre de vacances d'emplois qui atteint un sommet digne de l'Anapurna puisque le sous-effectif s'élève à 3 241 agents avant intégration de la liste principale des stagiaires de juin 2016 et recrutement Pactes 2016.

FO déplore cette situation catastrophique pour les agents et les services.

À propos du taux de satisfaction de 69,8 %, F.O.- DGFIP émet un bémol sur le satisfecit dont pourrait se prévaloir l'administration en examinant les autres chiffres fournis.

Pour ce mouvement général le nombre de directions fermées a été multiplié par 7 par rapport à 2015.

Le déficit d'agents sur la RIF est de 1 315 agents (pour mémoire 1 109 agents en 2015). Cet état de fait pour les services et les agents qui y travaillent préfigure ce que sera le mouvement des lères affectations à venir avec les nouvelles règles de gestion défavorables imposées sans concertation que **FO** a dénoncé.

Par ailleurs, 24 rapprochements restent en attente après le projet. Ce sont autant de situations difficiles pour des familles en quête de stabilité affective, professionnelle et financière. Nous vous demandons d'ores et déjà de répondre favorablement à ces demandes.

FO déplore le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Dpt ou RAN).

Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques à venir de RAN conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

FO rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste, l'ancienneté du fait générateur,
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles.

FO exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Et c'est pour ces raisons que **FO** vous demande l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées au bénéfice des agents qui attendent et vivent souvent des situations familiales difficiles à supporter.